

Les mille sources de la Colère



N° 104

DECEMBRE 2017

LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU 01/01/2018

Localisation des 19 suppressions d'emplois au titre de 2018 pour notre département :

	Direction	BDV	Tulle OPH	SIE Brive	Tulle Mun	Argentat	Paierie dép	Malemort	Treignac	PTGC	
IP	1										1
IDIV	1		1								2
A		4									4
B	2		1	1	1	1					6
C	1		1				1	1	1	1	6
											19



Le 14 décembre 2017 était programmé le CTL « suppression d'emplois ».

Une soixantaine d'agents mobilisés ont accueilli l'équipe de direction autour d'un sapin désespérément mort avec à ses pieds 19 paquets cadeaux symbolisant les 19 postes supprimés.

Les agents ont ensuite interpellé le directeur qui, en bon soldat, a tenté de justifier le bien fondé de ces suppressions par des ratios statistiques dont les agents n'ont que faire au vu de la dégradation de leurs conditions de travail ces dernières années.

Pour les représentants du personnel de la CGT Finances Publiques 19, il est hors de question de participer à cette mascarade tant en première convocation qu'en deuxième.

En effet les suppressions étant actées, il ne leur appartient pas de décider des localisations de ce qui ne manquera pas d'être les prochaines souffrances au travail dans les postes concernés.

En se mobilisant massivement, les agents du département ont montré l'exemple.

Pour faire reculer nos gouvernants dans leurs projets régressifs pour le service public, il faudra continuer et amplifier cette mobilisation dans les semaines à venir.

Restons mobilisés !

Finances Publiques : privatisation... vite, et en silence !!!

Trop forts les dirigeants de la DGFIP : les premières recommandations des experts de CAP 2022 ne sont pas encore connues que déjà ils anticipent et, surfant sur le vote de l'assemblée nationale décidant de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2019, ils décident d'externaliser une partie du renseignement téléphonique censé aider les contribuables inquiets ou déboussolés par cette réforme contestée, qui, n'est elle-même qu'une privatisation du recouvrement de l'impôt. Un appel d'offre a été lancé dans ce sens, concernant le « *marché relatif à l'assistance téléphonique des usagers particuliers dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source (PAS)* ». Le cahier des charges précise que les salariés seront « formés » par l'administration en deux jours pour répondre à toutes les questions du redevable concernant l'impôt, son prélèvement, les échéances, les réductions... bref une grande partie du travail des agents des Finances Publiques en charge de cet impôt, et formés, eux, sur plusieurs mois dans les écoles de l'administration. Fonctionnaires qui, rappelons-le, répondent à des consignes strictes en matière de déontologie et qui sont contrôlés chaque année. Mais rassurons-nous, les salariés de l'entreprise choisie devront signer un document les engageant à la plus grande discrétion !

L'oisiveté, mère de tous les vices

Le 29 novembre, la ville de Tulle s'est réveillée en ébullition. La cause ? Un forcené retransché dans le commissariat qui, principe de précaution et mesures de sécurité obligent, a bloqué une bonne partie du centre-ville toute la matinée. Rien à redire sur la réactivité de notre direction : la journée accordée aux agents qui n'ont pas pu accéder à leur poste de travail et une récupération horaire pour ceux qui ont subi un retard. Les chefs de service ont dans leur grande majorité rapidement validé la demande des agents concernés et repris leurs autres activités, le travail ne manque pas dans cette période de suppression d'emplois quel que soit son grade.

Une mention spéciale est accordée à celui qui, ayant pris connaissance d'une demande, a repris les heures d'arrivée de l'agent sur les 8 jours précédents, en a déduit une heure moyenne d'arrivée, l'a comparée à l'heure effective d'arrivée et en a conclu que la demande devait être réduite de... 7 minutes !!!

Sachant que le chef de service en question est mieux rémunéré que l'agent grappilleur de minutes (normal, c'est lui le chef) et que le savant calcul à

très certainement duré plus longtemps que l'objet du délit (7 minutes, ça passe tellement vite !), on peut en conclure que...

Allez, soyons magnanime, chacun se fera sa propre opinion.

Volontaire zélé

La direction générale s'attaque frontalement à un des piliers des droits des agents : les mutations. Cela n'a rien d'innocent. La DGFIP s'apprête à supprimer massivement des emplois dans les années à venir, a priori dans des proportions encore plus importantes. Si jusqu'à aujourd'hui, l'exercice consistait à « rationaliser » les effectifs service par service afin de les adapter à des moyens humains réduits, nous avons manifestement changé d'échelle. C'est maintenant en s'attaquant au réseau et en abandonnant des missions de service public que l'on s'adapte, faisant ainsi peser une menace lourde sur l'avenir même de la DGFIP.

Pour arriver à ces objectifs, nos zélés directeurs ont besoin d'avoir les mains libres et donc de ne pas être entravés par les droits des agents. Pour faire simple, l'affectation sera prononcée au niveau départemental et ainsi laissera la possibilité aux directeurs locaux de déplacer les agents selon leurs besoins. Quand la direction générale a cherché des volontaires pour expérimenter la réforme, notre N°1 s'est immédiatement porté volontaire... faut dire qu'il s'était déjà largement attaqué au sujet en pratiquant des détachements en masse lors des dernières CAPL d'affectation.

Invitation galettes

La CGT convie ses adhérents et sympathisants à partager une galette fraternelle sur trois sites du département :

- à Tulle, le 24 ou 25 janvier à 13h00 (cité administrative – local syndical)
- à Brive le vendredi 19 janvier à 13h00 (salle de repos du 3ème étage)
- à Ussel, le jeudi 18 janvier à 13h00 (CFP – salle de réunion)

Une HMI sera déposée sur chacun de ces sites pour permettre votre participation. Venez nombreux !

L'équipe du Mille Sources vous souhaite

de bonnes fêtes de fin d'année